

MARS 2025

# HORS SÉRIE

## Votre sécurité au quotidien

POLICE MUNICIPALE, PRÉVENTION  
ET MÉDIATION, LES PILIERS  
DE LA SÉCURITÉ À ARGENTEUIL



# SOMMAIRE



**4** 3 QUESTIONS À JEAN-PHILIPPE STOLL

**5** PLUS DE PRÉSENCE

**14** ENSEMBLE POUR VOTRE SÉCURITÉ

**16** PLUS DE PRÉVENTION

**24** PLUS DE PROTECTION

**26** PRATIQUE



# ÉDITO

**Georges Mothron,**  
Maire d'Argenteuil  
Vice président de Boucle Nord  
de Seine

Afin de faire d'Argenteuil une ville toujours plus calme et plus sûre, la majorité municipale déploie des moyens toujours plus importants.

Notre police municipale ne cesse de se développer, atteignant aujourd'hui un effectif de 65 agents. Ces femmes et ces hommes, pleinement investis dans leur mission, sont les garants de la tranquillité publique et de votre sécurité. Leur engagement quotidien contribue à prévenir et combattre toutes les nuisances et les incivilités susceptibles d'altérer la qualité de vie à Argenteuil.

Pour mener à bien leur mission, nos agents bénéficient de moyens adaptés et sans cesse modernisés : une brigade motorisée pour une intervention rapide, une équipe cynophile ainsi que des équipes nocturnes notamment. De plus, et contrairement à de nombreuses collectivités, nos policiers municipaux sont habilités à porter une arme, pour leur propre sécurité et pour celle de chacun. Dans la même dynamique d'augmentation de la sécurité et du renforcement des moyens, le Centre de surveillance urbain (CSU) a été créé en 2006 et compte aujourd'hui 250 caméras. Cinq nouvelles sont installées annuellement, dans le cadre de notre plan pluriannuel.

Cette montée en puissance de nos effectifs et équipements témoigne de notre détermination à garantir, en coopération avec les services de l'État, la Police nationale et la Sûreté ferroviaire notamment, une action dissuasive et efficace sur l'ensemble du territoire.

Mais la sécurité ne se limite pas aux rues. Elle passe aussi par la lutte contre l'insalubrité et le respect des normes sanitaires, notamment dans les établissements de restauration et les commerces.

Protéger la population, c'est aussi veiller à ce que chaque lieu de vie et de consommation réponde aux exigences sanitaires légales. C'est pourquoi la Ville mène des contrôles d'hygiène rigoureux et prend toutes les mesures nécessaires pour préserver le bien-être des Argenteuillais.

Avec l'équipe municipale, nous saluons l'engagement sans faille de l'ensemble des acteurs de la sécurité locale : policiers municipaux, agents de surveillance de la voie publique (ASVP), médiateurs, membres du service de l'hygiène publique... Tous donnent de leur temps, de leur énergie et prennent parfois des risques pour garantir notre tranquillité. Nous leur exprimons notre reconnaissance et notre soutien indéfectible.

Faire de notre ville un lieu toujours plus sûr et plus agréable à vivre est un défi de chaque instant : nous y faisons face avec détermination. Ensemble, poursuivons nos efforts pour qu'Argenteuil soit synonyme de bien-être et de sérénité pour tous.

Une fois de plus, la Ville agit et ne parle pas pour ne rien dire.

# POLICE MUNI- CIPALE

Montée en puissance continue



Centre de supervision urbain de la police municipale d'Argenteuil

**2025**

Renforcement de la sécurisation des parcs avec les ASVP et augmentation de l'amplitude horaire du Centre de supervision urbain

**2024**

Renforcement de la brigade fourrière et développement d'opérations de nettoyage des rues

Déploiement de l'opération *Place nette*

**2023**

Augmentation des effectifs (50 agents) et création de brigades (VTT, proximité)

**2022**

Création de brigades (de nuit, cynophile, motorisée)

Déploiement des opérations *Chape de plomb* et *Vague bleue*

**2021**

Installation de groupes de partenariat opérationnel pour lutter contre les rodéos urbains et la vente à la sauvette de cigarettes

Augmentation des effectifs de la police municipale de 11 à 23 agents

**2020**

Plan de développement de la vidéoprotection avec l'instauration de 5 caméras par an

**2018**

Mise en place de la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation

**2011**

Création de la direction de la Tranquillité publique pour coordonner toute l'activité policière, la prévention de la délinquance, et la médiation urbaine

**2007**

Inauguration du Centre de supervision urbain et installation des premières caméras de vidéoprotection

**2006**

Plan de sécurisation de la Ville par l'installation d'un système de vidéoprotection

**2002**

À l'initiative du maire Georges Mothron, création de la police municipale et du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)

# 3 QUESTIONS

## À JEAN-PHILIPPE STOLL

Adjoint au maire, délégué à la Tranquillité publique et à la Sécurité



### Quels sont les objectifs de la Ville en matière de sécurité et de tranquillité publique ?

Avec l'ensemble de la majorité municipale et la direction de la Sécurité et de la Prévention, nous cherchons sans cesse à lutter contre tout ce qui met en péril la sécurité et la tranquillité que les Argenteuillais méritent.

Notre lutte contre les rodéos urbains, nos efforts pour sécuriser les abords de la gare du centre-ville et y empêcher les trafics, ou encore les actions engagées contre les commerces ne respectant pas les normes d'hygiène, les horaires de fermeture ou les règles concernant la vente d'alcool prouvent que nous sommes pleinement impliqués sur tous les sujets qui peuvent porter préjudice aux habitants.

### Quels sont les moyens déployés ?

Pour chaque problématique ciblée, nous mettons en œuvre les moyens de lutte les plus efficaces pour faciliter l'action des forces de l'ordre.

Ainsi, nous avons instauré une brigade motorisée afin de lutter au mieux contre la délinquance routière, nous avons également installé des systèmes de vidéoprotection qui permettent aux agents de constater en direct l'emplacement des infractions et d'agir au plus vite. Nous continuons nos efforts pour installer des caméras dans tous les espaces sensibles. Nos agents, au contraire de ceux d'autres collectivités, sont habilités à porter une arme de service, afin de se protéger et d'assurer la sécurité de chacun.

La police municipale dispose maintenant de brigades de nuit, pour dissuader et intervenir sur de plus larges plages horaires et garantir le meilleur cadre de vie à chaque Argenteuillais, dans tous les quartiers, à tous les instants. Nos équipes pédestres et VTT permettent, quant à elles, de meilleurs contacts avec les administrés et offrent de grandes possibilités d'intervention.

Dans cette perspective de proximité, nous déployons également d'importants efforts de prévention et de médiation.

Les moyens ne concernent d'ailleurs pas que la police municipale.

### Quelle est l'importance des différents services et des partenaires dans la sécurité et le bien-être des Argenteuillais ?

Si notre police municipale joue un rôle central – qui mérite d'être souligné – dans la sécurité à Argenteuil, il ne faut pas oublier celui des agents de surveillance de la voie publique (ASVP), qui permettent chaque jour aux usagers de bénéficier d'espaces de circulation apaisés ou encore les membres du service de l'hygiène qui veillent au respect des normes au sein des commerces et des restaurants afin que ces lieux aussi soient parfaitement sûrs.

De la même manière, nous sommes constamment en contact avec les services de l'État, dont la police nationale, la sous-préfecture, et d'autres partenaires avec qui nous travaillons en parfaite collaboration et qui contribuent à construire, ensemble, une ville sereine.

Sur tous les plans, nous veillons à ce qu'Argenteuil puisse offrir le meilleur. Et je souhaite remercier une nouvelle fois tous ceux qui, quel que soit leur service, s'engagent pour les autres, souvent dans des conditions difficiles, parfois dangereuses mais qui savent combien leur action est utile et positive.

# MOBILISÉS 24H/24 pour protéger les habitants

Face aux infractions du quotidien et aux incivilités, la Ville se mobilise pleinement pour protéger ses habitants à travers sa direction de la Sécurité et de la Prévention (DSP). Forte de près de 200 agents, elle regroupe la police municipale – créée en 2002 et pilier de la tranquillité et de la sécurité publique –, des équipes de médiateurs, des agents de surveillance de la voie publique et des points-écoles, des techniciens chargés de la sécurité des bâtiments et bien d'autres encore. Car assurer la sécurité des Argenteuillais implique une action aux formes multiples, fondée sur une stratégie globale et une vision à long terme.

Pour apporter une protection efficace et durable, il est essentiel d'adopter une approche structurée. C'est dans cette optique que la Ville a mis en place une Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation en 2018. Fruit d'un diagnostic des enjeux sécuritaires du territoire et d'une étroite concertation avec les acteurs locaux, elle s'inscrit dans le cadre des directives fixées par l'État. En cohérence avec les priorités nationales et déclinées à Argenteuil, cette stratégie fixe les actions et les missions autour de trois axes.

## 1. Renforcer la prévention auprès des jeunes et des familles

Pour agir en amont sur les causes de la délinquance, des actions ciblées sont menées afin d'enrayer les difficultés à la source et protéger les personnes vulnérables. Cela passe par la mise en place de programmes éducatifs et de médiation en collaboration avec les établissements scolaires et les associations locales, afin de sensibiliser dès le plus jeune âge et prévenir les comportements à risque.

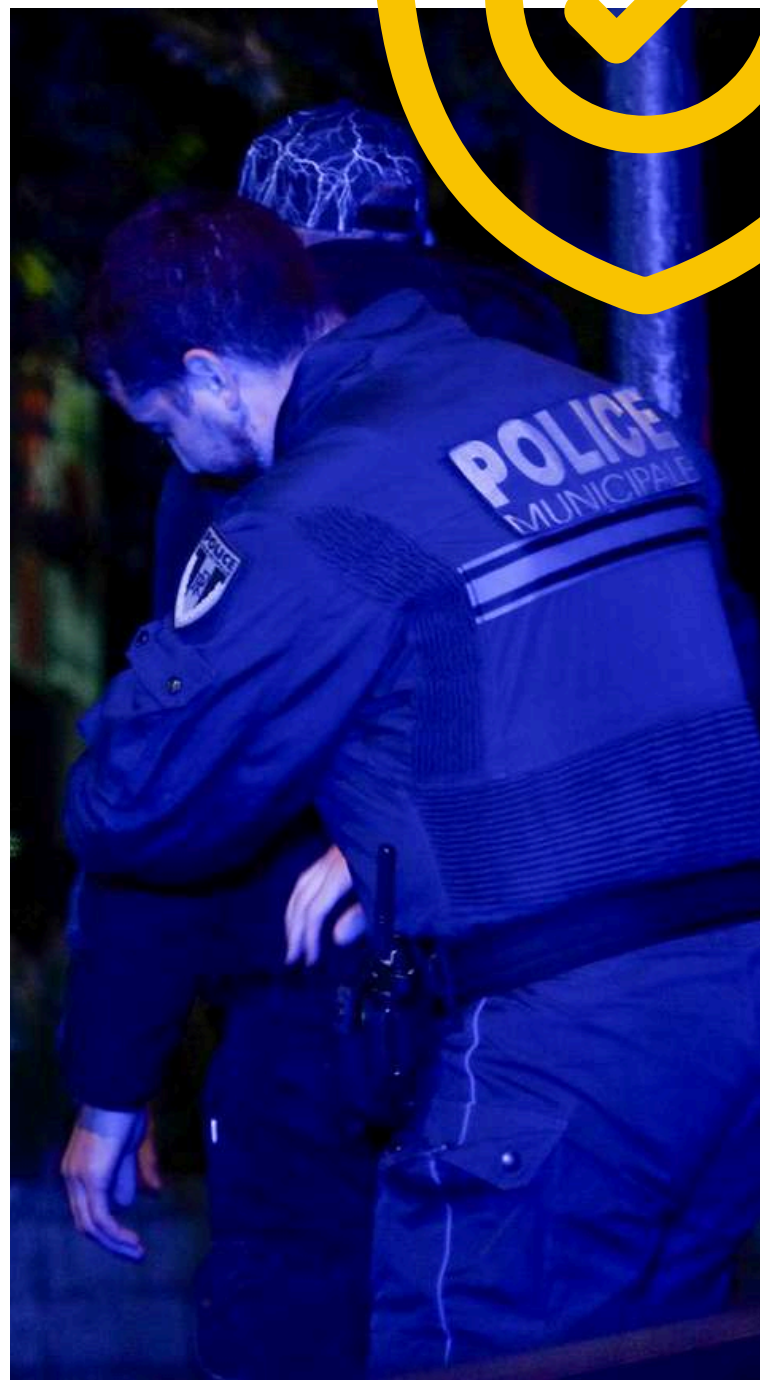
## 2. Lutter contre les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et les discriminations

Afin de prévenir et protéger les femmes, il s'agit de travailler étroitement avec les associations spécialisées et se coordonner entre forces locales de sécurité pour intervenir le plus rapidement et le plus efficacement possible.

## 3. Assurer un cadre de vie apaisé

La sécurisation des espaces publics et de l'ensemble des quartiers repose sur des dispositifs renforcés de proximité : déploiement de la vidéoprotection, intensification des patrouilles... En complément, la médiation sociale contribue à restaurer un sentiment de sécurité notamment dans les zones sensibles.

Ces différentes missions s'inscrivent dans une démarche de coproduction de la sécurité, avec les acteurs de la ville : police nationale, associations, établissements scolaires, clubs de prévention, services sociaux, transporteurs, bailleurs... C'est en unissant les efforts de tous les acteurs que la Ville peut construire un territoire plus sûr et solidaire face aux défis de la prévention et de la protection des Argenteuillais.





# EN CHIFFRES

Des équipes renforcées et une amplitude horaire élargie pour veiller à la tranquillité des Argenteuillais.

65

agents de police municipale

50

agents de surveillance points-école (ASPE)

18

agents de surveillance de la voie publique (ASVP)

17

agents de médiation

17

gardiens de parcs

12

agents au Centre de supervision urbain (CSU)

10

gardiens de sécurité de l'Hôtel de ville

6

agents administratifs

4

agents de sécurité civile

4

agents de direction

3

agents du service Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CLSPDR)

## 3 MISSIONS POUR UN TERRITOIRE PLUS SÛR

### Sécurité civile : anticipation et protection pour tous

Les missions de sécurité civile incluent la prévention des risques d'incendie dans les établissements recevant du public (ERP), l'accessibilité des personnes en situation de handicap, ainsi que la gestion des risques naturels et technologiques, via le Plan communal de sauvegarde (PCS). Elles englobent aussi les mesures à prendre face aux périls sur les bâtiments et la surveillance des occupations illicites du territoire.

### Police municipale : proximité et vigilance

La sécurité des habitants concerne toute la voie publique : l'ensemble des rues de la ville, soit 250 km de voiries, les parcs, gares, abords de bâtiments publics, établissements scolaires et sportifs, commerces, parcs d'activités économiques... La police municipale veille au maintien du bon ordre – sûreté, sécurité et salubrité publiques – et applique les arrêtés municipaux. Elle contrôle les commerces et est chargée du respect du stationnement payant et de la verbalisation des infractions routières. Elle porte également assistance aux personnes et sécurise les grands événements. Grâce à ses brigades présentes sur le terrain et son réseau de vidéoprotection, elle assure une surveillance continue du territoire.

### Prévention et médiation : anticiper et apaiser les tensions

La Ville agit sur deux fronts pour réduire la délinquance. D'un côté, le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CLSPDR), créé et piloté par le maire, réunit les acteurs clés (État, Justice, Éducation, bailleurs, entreprises...) pour diagnostiquer les enjeux, coordonner la prévention et définir les actions à mener. De l'autre, sur le terrain, les médiateurs vont à la rencontre du public pour prévenir les tensions, prendre le pouls des quartiers et favoriser le dialogue.

# UNE POLICE DE PROXIMITÉ renforcée

Depuis quatre ans, la police municipale connaît une montée en puissance significative de ses effectifs, de 11 agents en 2021 à 65 en 2025. Ce renforcement, pour répondre aux incivilités et nuisances, s'est accompagné d'une structuration plus efficace avec la consolidation et la création de brigades spécialisées et des horaires élargis.



## La police municipale, c'est...

- 2 brigades de jour
- 3 brigades de nuit, dont une motorisée
- 2 brigades fourrière
- 1 brigade de proximité
- 1 brigade VTT
- 1 Centre de supervision urbain (CSU)
- 1 unité d'agents de surveillance de la voie publique (AVSP)
- 1 unité d'agents de surveillance des points-écoles (ASPE)

Sécurisation des traversées aux abords des 60 écoles publiques d'Argenteuil

Reconnues comme la troisième force de sécurité après la police et la gendarmerie nationales, les polices municipales œuvrent pour la tranquillité publique. Elles émanent de la volonté et de l'implication du maire.

**Seulement 11% des communes françaises en sont dotées.** À Argenteuil, l'action de la police municipale s'étend de la lutte contre le trafic de cigarettes et de stupéfiants à la verbalisation des incivilités (répression du stationnement gênant, des dépôts sauvages...), en passant par le contrôle du trafic routier et les opérations anti rodéos. En collaboration avec les services municipaux (direction du Commerce et de l'Artisanat et le Service communal d'hygiène et de santé) et préfectoraux, elle assure également le contrôle des commerces, ciblant particulière-

ment le non respect des règles d'hygiène, des horaires de fermeture ou la réglementation sur la vente d'alcool. En plus d'être illégales, ces infractions provoquent des nuisances pour les riverains.

## Plus proche et plus réactive

Du matin au soir, la police assure une présence continue grâce à ses équipages sillonnant la ville. Cette mobilisation vise à renforcer la proximité avec les habitants et être à leur écoute.

En complément des brigades véhiculées, des équipes non motorisées participent activement à cette mission. Effectuant des patrouilles à pied, la brigade de proximité favorise le contact direct avec les commerçants et les usagers. Elle joue également un rôle important

pour repérer plus efficacement, par exemple, les vendeurs à la sauvette aux abords de la gare du centre-ville. De son côté, la brigade VTT renforce les actions de sécurité routière et sécurise la circulation des cyclistes sur les pistes dédiées.

Elle procède à des verbalisations contre les mauvaises attitudes à l'encontre des cyclistes. Elle peut également accéder à des lieux moins accessibles comme les parcs et cimetières. Grâce à cette politique d'occupation du terrain, dans tous les quartiers sans distinction en fonction de l'actualité, la présence policière agit comme un puissant facteur de prévention, de dissuasion et de répression. Elle réduit la délinquance et garantit un cadre de vie plus serein pour tous. La vidéoprotection, active en permanence, renforce cette vigilance.



# DES ACTIONS CONCRÈTES, des résultats visibles

## En 2024



### SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET RESPECT DES RÈGLES DE STATIONNEMENT

**2 300**  
véhicules

mis en fourrière (stationnement gênant, abusif, dangereux et voitures épaves)

Près de **23 200**  
forfaits

post-stationnement pour non-respect du stationnement payant

### HYGIÈNE ET QUALITÉ DES COMMERCES

**191**  
opérations

de contrôle des commerces menées par les services municipaux et l'État

### SÛRETÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

**19 300**  
opérations

de sécurisation menées dans les quartiers, aux abords des écoles et des gares

**300**  
actions

de lutte contre l'occupation illicite

### LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

**7 437**  
paquets

de cigarettes de contrebande, **5 617 médicaments** saisis

**250**  
caméras de vidéoprotection

**415**

interventions ciblées menées avec la police nationale, la gendarmerie, la douane, la sûreté ferroviaire (notamment opérations *Chape de plomb*, *Vague bleue*, *Place nette*...)

**2 100**

contrôles routiers



**3 000**

interventions pour lutter contre les incivilités du quotidien



**210**

contrôles des poids-lourds en transit





# DES AGENTS AU SERVICE du vivre-ensemble

Les ASVP veillent à la tranquillité des usagers dans les espaces publics, comme ici sur un marché d'Argenteuil.

À Argenteuil, l'action des agents de surveillance de la voie publique (ASVP) et des agents de surveillance des points-écoles (ASPE) fait partie intégrante de la qualité de vie des habitants. Qu'il s'agisse de gérer les infractions ou de sécuriser les abords des écoles, ces agents, souvent en première ligne, soutiennent une volonté commune : assurer la tranquillité et le bien-être des Argenteuillais.

## Des missions indispensables au quotidien

Les 18 ASVP interviennent sur des missions variées : contrôle du stationnement (payant ou gênant) ; prise de contact avec les commerçants ; sécurisation des marchés et des manifestations ; ouverture et fermeture des parcs et jardins ; opération Tranquillité Vacances, comme la prise en compte des doléances des administrés.

« Les ASVP ne sont pas là uniquement pour verbaliser, mais avant tout pour prévenir et accompagner les habitants. Leur travail quotidien contribue à fluidifier les espaces publics, mais aussi à renforcer le respect mutuel et la qualité de vie à Argenteuil », explique le responsable du service ASVP/ASPE de la police municipale.

## Les chiffres illustrent la force de leur action

Le stationnement payant est peu respecté sur le territoire. En 2024, les équipes d'ASVP ont effectué **35 124 verbalisations pour le stationnement, réparties entre 11 594 procès-verbaux électroniques (PVE)** – concernant principalement le stationnement gênant – et **23 196 forfaits post-stationnement (FPS)**, liés aux infractions en zone payante. Ces chiffres traduisent la volonté de répondre aux attentes croissantes des administrés en matière de fluidité du stationnement dans les quartiers les plus denses de la ville.

Mais le rôle des agents de surveillance de la voie publique (ASVP) ne se limite pas à la verbalisation des infractions. Leur mission première repose avant tout sur la prévention et le rappel des règles, afin d'assurer un usage harmonieux des espaces publics et d'améliorer, sans discontinuer, la tranquillité des habitants. Les ASVP jouent aussi un rôle actif dans la sécurisation de certains événements, notamment les mariages et autres rassemblements publics. Leur présence contribue à maintenir l'ordre et à prévenir d'éventuels troubles.

Il est également important de rappeler que, contrairement aux idées reçues, les ASVP ne perçoivent aucune prime liée au nombre de procès-verbaux émis. Leur engagement s'inscrit avant tout dans une logique de service public et de maintien du bien-être collectif.

## Sécuriser les enfants sur le chemin de l'école

Dans cette dynamique, une équipe de 50 agents de surveillance des points-écoles (ASPE) renforce une présence de proximité familière pour tous les parents des enfants scolarisés. Qu'il pleuve, qu'il vente ou qu'il neige, ils sécurisent et surveillent les alentours des écoles aux heures des entrées et des sorties scolaires.



# LUTTE CONTRE Le stationnement abusif

Face au stationnement gênant, voire abusif, le renforcement des différentes brigades de la police municipale a permis de mieux lutter contre les incivilités.

La lutte contre le stationnement gênant, illicite et abusif, ainsi que la recrudescence des voitures épaves, constituent une priorité. La tolérance zéro est désormais appliquée. Dans cette dynamique, les effectifs de la brigade Fourrière se sont étoffés depuis 2023, avec l'embauche de quatre nouveaux agents et la réorganisation du travail avec les fourriéristes. La création de brigades connexes a également amélioré l'efficacité dans la lutte contre les stationnements gênants dans tous les quartiers. Le déploiement, en décembre 2023, d'une brigade VTT au sein de la police municipale constitue une force d'appoint contre les nuisances quotidiennes. Elle verbalise particulièrement les véhicules en stationnement gênant sur les pistes cyclables.

En 2024, 2 512 véhicules ont été enlevés, soit 42% de plus qu'en 2023, où 1 775 véhicules avaient été mis en fourrière.

Si cette mission de mise en fourrière est une véritable priorité pour la police municipale, elle est également prise en compte par la police nationale avec laquelle la Ville travaille en synergie. La police nationale a ainsi récemment augmenté les effectifs de sa brigade Fourrière pour intensifier les enlèvements d'épaves sur les terrains privés.



Enlèvement d'un véhicule épave ?  
Signalement avec l'application Thelma



En 2024, 2 512 véhicules enlevés,  
soit 42% de plus qu'en 2023  
par la police municipale

## Le fléau des voitures ventouses

Un problème croissant s'ajoute au stationnement parfois anarchique : celui des véhicules épaves. Abandonnés pour cause de panne, de défaut d'assurance ou utilisés comme débarras faute de pouvoir faire appel à des épavistes, ces véhicules détériorés encombrant rues et parkings. Occupant des places de stationnement précieuses, ils génèrent de véritables nuisances et présentent des risques de salubrité publique.

C'est pourquoi les opérations d'enlèvement de ces véhicules abandonnés se sont intensifiées ces dernières années à Argenteuil. De plus, des interventions ciblées sont menées régulièrement par la police municipale et le syndicat Azur pour lutter contre les incivilités, liées aux stationnements abusifs et aux déchets sauvages. Les opérations *Vague bleue* consistent ainsi à enlever de nombreux véhicules sur un axe puis à nettoyer la rue dans son ensemble.



# CSU

## Les yeux de la ville

Avec ses 250 caméras sur la voie publique, le Centre de supervision urbain (CSU) ne cesse de se développer depuis 2007. Grâce à une modernisation constante, il renforce chaque jour la sécurité des habitants et veille à leur tranquillité.

Véritable tour de contrôle, le CSU assure une surveillance continue sur le territoire communal. Il veille sur les usagers et les bâtiments tout en luttant contre les infractions et la délinquance.

Les opérateurs de vidéoprotection scrutent en permanence les écrans et peuvent ainsi détecter en temps réel un grand nombre de situations : fuite d'eau importante sur la voie publique, chute d'une personne dans la rue, vol, agression, accident ou encore infraction au code de la route. Dès qu'un incident est observé, ils alertent immédiatement les équipes compétentes (policiers, pompiers, services de la propreté...) afin d'intervenir au plus vite.

La vidéoprotection permet également de surveiller les incivilités récurrentes qui nuisent au cadre de vie des habitants, telles que les dégradations, les dépôts sauvages, les stationnements gênants.

### Une vigilance de chaque instant

C'est aussi un atout précieux pour observer des zones sensibles et repérer des comportements et activités suspects, notamment dans le cadre de la lutte contre les stupéfiants, la vente de cigarettes de contrebande ou les rodéos urbains. Face à des comportements déviants, la présence de caméras joue un rôle dissuasif et aide à prévenir des actes de délinquance.

Pleinement mobilisé pour sécuriser les grands événements, le CSU aide autant à surveiller les flux de personnes qu'à gérer les situations d'urgence liées à ces rassemblements. Il se transforme alors en véritable salle de commandement pour les services d'ordre et de secours, comme ce fut le cas lors du passage de la flamme olympique l'été dernier, un événement qui s'est déroulé sans incident.

Enfin, si les images filmées sont automatiquement effacées au-delà de 14 jours, elles peuvent avant ce délai être réquisitionnées par les officiers de police judiciaire (police nationale et gendarmerie) à des fins d'enquête. Ces enregistrements aident ainsi à identifier des suspects ou reconstituer un événement.



### Un réseau de vidéoprotection au service de la sécurité

La vidéoprotection est signalée par des panneaux d'information dans les zones couvertes. Actives 24h/24, les caméras ne peuvent pas filmer les zones privées, comme les domiciles. Elles servent en revanche dans le cadre des investigations effectuées par la police nationale. Une réglementation très stricte et contrôlée encadre son utilisation dans le respect des lois et de la protection de la vie privée des citoyens.



### Une surveillance en temps réel pour réagir rapidement

Les opérateurs vidéo surveillent en continu les écrans pour détecter des anomalies (problème d'éclairage, chute d'arbre), accidents, stationnements gênants, faits de délinquance. En fonction, ils alertent et font déplacer des policiers ou pompiers.



### Coordination entre le CSU et la police municipale

Lorsqu'une infraction est constatée, le CSU prévient les équipes de la police municipale les plus près des lieux, grâce à la géolocalisation.



### Lutte contre les infractions et renforcement de la sécurité routière

La police municipale peut verbaliser électroniquement certaines infractions au code de la route (stationnement en double file, non respect des sens interdits, ...)



# Chiffres clés



caméras réparties sur l'ensemble du territoire en 2025



caméras installées par an dans le cadre du programme d'investissement de la Ville (2020-2026) pour développer le maillage



année d'installation des premières caméras



kilomètres de voirie à surveiller



d'augmentation de la vidéoverbalisation depuis l'instauration de ce programme d'investissement et la montée en puissance du CSU.

## L'IA AU SERVICE de la vidéoprotection

La Ville renforce la montée en puissance du Centre de supervision urbain (CSU) grâce à l'intégration d'un logiciel d'analyse vidéo basé sur l'intelligence artificielle (IA). Cet outil innovant constitue un soutien numérique précieux pour compléter l'action des opérateurs vidéo, dans la protection des Argentueillais.

Face à l'augmentation du nombre d'images à analyser et des phénomènes de délinquance à surveiller, l'IA permet de traiter rapidement un grand volume d'informations. Véritable moteur de recherche aux multiples usages, elle détecte par exemple les stationnements gênants, en double file, ainsi que le non respect des stop et des sens interdits, permettant ainsi la vidéoverbalisation.

Dans le cadre d'enquêtes menées par les autorités judiciaires, elle aide à localiser des personnes ou des véhicules recherchés et à détecter des objets dangereux.

### Gain de temps et d'efficacité

Grâce à ses capacités avancées, l'IA facilite également les missions de surveillance, en particulier lors de grands événements, mais aussi pour détecter des regroupements inhabituels ou non autorisés, ainsi que des occupations illicites de terrains et bâtiments appartenant à la Ville (squat...).



Enfin, elle est utile pour réaliser des statistiques. Elle peut ainsi recenser le nombre d'infractions au Code de la route dans certaines rues, ou analyser le trafic sur un axe donné afin d'anticiper les aménagements de voirie les plus adaptés.

C'est une technologie au service d'une ville plus sûre et plus réactive.



### La police municipale s'équipe de caméras-piétons

Ce dispositif d'enregistrement vidéo et audio est porté directement sur l'uniforme d'un agent des forces de l'ordre. Il vise à renforcer la transparence en documentant les interactions entre agents et citoyens, tout en prévenant les abus et accusations infondées. Sa simple présence peut apaiser les tensions et dissuader les comportements agressifs. Soumis à des règles strictes d'accès, ces enregistrements peuvent être utilisés dans le cadre d'enquêtes et procédures judiciaires.



# DES FORCES complémentaires

À Argenteuil, grâce à une coordination efficace et un échange fluide d'informations, les polices nationale et municipale renforcent leurs actions : sécurisation des manifestations et des zones sensibles ; gestion des nuisances du quotidien et des problématiques locales. Une collaboration étroite qui s'étend à de nombreux partenaires impliqués dans les questions de tranquillité publique : associations, établissements scolaires, structures socio-éducatives, transporteurs, bailleurs...

Pour coordonner ces acteurs, le maire Georges Mothron a créé en 2002 le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation (Clspdr), instance qu'il pilote. Cette dynamique se concrétise par des actions collectives au quotidien, sur le terrain.

## Polices nationale et municipales : quelles différences ?

### Police nationale

Elle est placée sous l'autorité du ministère de l'Intérieur et, à l'échelle du département, du préfet.

**Ses missions :** sécurité et paix publique (application des lois, protection des biens et personnes, prévention de la délinquance) ; enquêtes judiciaires ; renseignement et information ; lutte contre la menace terroriste.



### Police municipale

C'est un service municipal, placé sous l'autorité du maire.

**Ses missions :** prévention et maintien du bon ordre (sécurité, salubrité, tranquillité) ; proximité avec les habitants ; verbalisation des infractions ; interpellation d'auteurs d'actes délictueux ; secours aux personnes (violences intrafamiliales, tapage nocturne...) Elle ne dispose pas de pouvoirs d'investigation ni d'enquête. Il n'est donc pas possible de déposer plainte auprès d'elle. Seule la police nationale est habilitée à recevoir les plaintes.

### Des réponses concrètes pour un quotidien plus sûr

La police nationale organise des groupes de partenariat opérationnel réunissant plusieurs acteurs, dont la police municipale. L'objectif est de réduire les nuisances et de renforcer la sécurité des habitants en ciblant des problématiques spécifiques : vente à la sauvette, rodéos urbains, insécurité dans les parkings, rues ou abords des établissements scolaires.

### Commerces : tolérance zéro pour les infractions

La Ville a mis en place le Groupe local opérationnel de contrôle des commerces (GLOCC) pour contrôler les commerces alimentaires (restauration, boucherie, boulangerie...) présentant des nuisances et les garagistes ne respectant pas la réglementation. L'objectif : faire respecter les règles d'hygiène, les horaires de fermeture et lutter contre les nuisances et infractions (stationnement anarchique, pollution, travail illégal), afin de protéger les consommateurs et le cadre de vie des Argenteuillais.

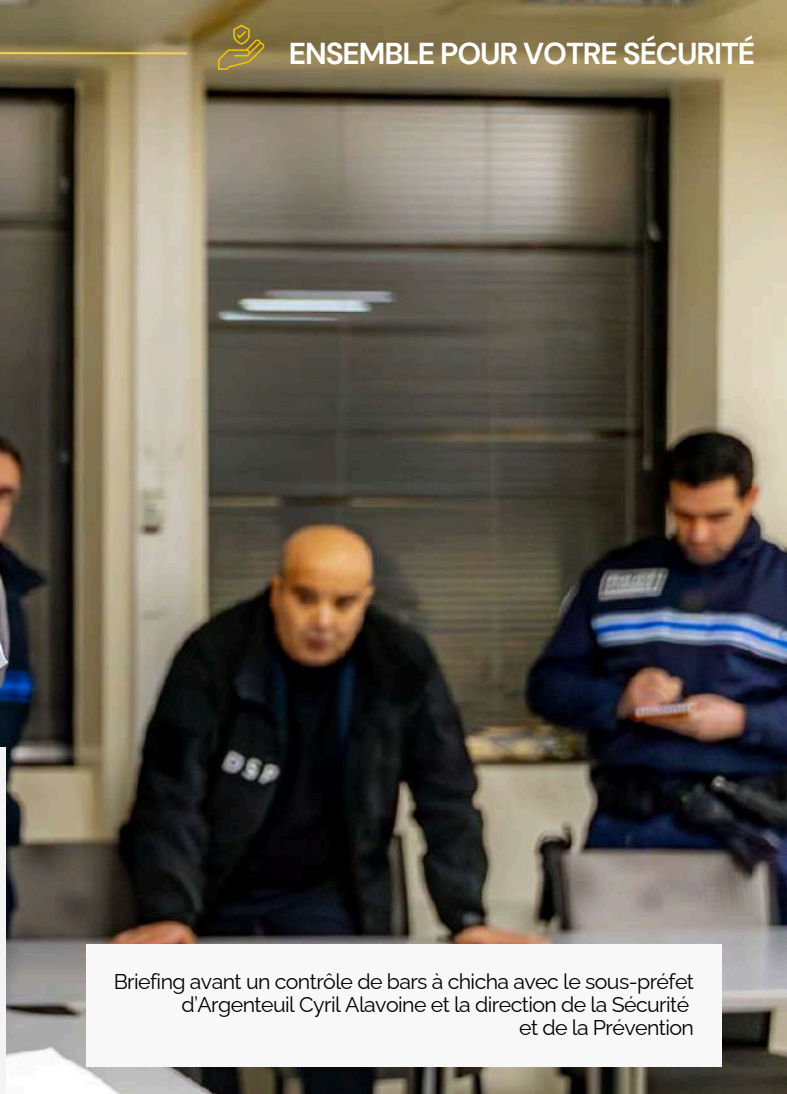
### Surveillance renforcée sur la butte d'Orgemont

La brigade équestre de la région Île-de-France patrouille sur la butte d'Orgemont, alliant sensibilisation à la préservation de la nature et proximité avec les promeneurs. Elle intervient également aux côtés des forces de l'ordre pour lutter contre les rodéos urbains, les incivilités et les regroupements à risque.

### Sécurisation renforcée aux abords de la gare

Depuis 2022, la police municipale et la Sûreté ferroviaire (SuGe) unissent leurs forces pour une présence continue en gare et à ses abords. Objectif : dissuader les infractions et lutter contre la vente à la sauvette.





## “ Notre coopération est déterminante

3 questions au commissaire divisionnaire Jean-Baptiste Mabin, chef de la circonscription d'Argenteuil, qui regroupe les communes d'Argenteuil, Bezons, Corneilles-en-Parisis et La Frette-sur-Seine.



### En quoi les polices nationale et municipale forment des forces complémentaires ?

**Jean-Baptiste Mabin.** La police municipale est notre premier partenaire : notre coopération est déterminante pour protéger les habitants. Police nationale et police municipale font face aux mêmes problématiques, dont le trafic de stupéfiants, les violences intrafamiliales et l'immigration clandestine. C'est pourquoi il est primordial de se doter d'une vision commune pour anticiper les risques et apporter ensemble une réponse sécuritaire. À Argenteuil, comme ailleurs dans le département, la sécurité constitue une forte attente des habitants. Notre territoire réclame un engagement total. Cela passe par la sécurisation des manifestations et la surveillance des zones sensibles, comme la gare du centre-ville. Nous apprécions de travailler avec une police municipale armée, réactive, active la nuit et les week-ends. Le réseau de vidéoprotection de la Ville nous permet également d'agir immédiatement. Notre collaboration, l'une des meilleures du département, a fait ses preuves, notamment lors du passage de la flamme olympique : un parcours de 7 km à sécuriser en présence de 100 000 spectateurs. La coordination de tous a assuré le succès de l'événement. C'est très positif pour l'image de la commune.

Briefing avant un contrôle de bars à chicha avec le sous-préfet d'Argenteuil Cyril Alavoine et la direction de la Sécurité et de la Prévention

### Comment se traduit concrètement cette coopération ?

C'est d'abord un contact permanent, au quotidien. La coproduction de la sécurité se met en œuvre aussi par des opérations ciblées avec nos partenaires. À l'initiative de la Ville ou de la préfecture, nous menons des contrôles sur les commerces nuisibles qui ne respectent pas la réglementation en termes d'hygiène ni les arrêtés de fermeture. Nous participons aussi à des opérations d'État menées sous la direction des services centraux (Urssaf, douanes, impôts, DDPP...) pour contrôler bars, bars à chicha, marchés, débits de boisson clandestins. C'est un travail de fond, réalisé grâce au partage d'informations entre partenaires, pour protéger les consommateurs et les habitants. Nous coordonnons également des opérations de sécurisation d'espaces publics, notamment aux abords de la gare. La présence physique et coordonnée sur le terrain est essentielle pour dissuader les délinquants. La coproduction de la sécurité ne fera que se renforcer à l'avenir. Face aux nouvelles menaces, notamment terroristes, les polices municipales sont en première ligne et interviennent de plus en plus fréquemment.

### La prévention, clé de la sécurité ?

Prévenir la délinquance, c'est agir à la source. La médiation et le travail des clubs de prévention permettent de désamorcer les tensions et pacifier les quartiers. Un lien étroit avec les établissements scolaires aide aussi à lutter contre une délinquance de plus en plus jeune et violente. Notre priorité reste la protection des victimes.



# CONTRÔLE RENFORCÉ pour des commerces responsables

La santé des consommateurs et la qualité de vie des riverains sont une priorité majeure. Pour lutter contre les manquements à l'hygiène alimentaire, assurer le respect des horaires de fermeture et la sécurité des commerces, la Ville s'est dotée d'un Groupe Local Opérationnel de Contrôle des Commerces (GLOCC).

Ce dispositif, piloté par le service de la réglementation commerciale de la direction du Commerce et de l'Artisanat, mobilise plusieurs équipes : la police municipale, le service communal d'hygiène et de santé, la sécurité civile, la brigade de l'environnement et le service du droit des sols. Leurs missions : vérifier les autorisations des commerces, contrôler l'hygiène des denrées alimentaires, lutter contre les nuisances sonores et olfactives. Une véritable force d'intervention, essentielle sur un territoire aussi vaste qu'Argenteuil.

La mutualisation des équipes municipales a permis **d'augmenter de plus de 210 % les contrôles des commerces entre 2021 et 2024, couvrant l'intégralité du territoire argenteuillais.**

Lors des contrôles nocturnes, les équipes s'assurent du respect des arrêtés municipaux, dont la violation entraîne de véritables nuisances pour les riverains :

- Interdiction de la vente d'alcool après 20h.
- Fermeture des commerces alimentaires à 22h.
- Fermeture des bars et restaurants à minuit.

## Une collaboration inédite avec l'État

Au-delà de l'action municipale, la Ville et l'État unissent leurs forces, dans le cadre d'un partenariat unique à l'échelle du département. Le GLOCC se réunit ainsi régulièrement avec la police nationale et la sous-préfecture pour mener des opérations « coup de poing » en simultané dans plusieurs établissements.

Des contrôles des commerces sont menés régulièrement par les équipes du service communal d'hygiène et de santé, la direction du Commerce et de l'Artisanat et la police municipale, ainsi qu'avec les services de l'État.

Ces interventions impliquent des services de l'État tels que la Direction générale des finances publiques (DGFiP), la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) et la Direction départementale de la protection des populations (DDPP).

**Objectif :** prévenir toute infraction. Il en va de la santé des consommateurs. Denrées mal conservées, graves défauts d'hygiène, nuisances pour les voisins. Ces manquements sont traqués et sanctionnés.

Grâce à cette action coordonnée, il s'agit de s'assurer que les commerces restent des lieux sûrs et respectueux des règles.

# 1 354

**contrôles des commerces (dont 132 contrôles par le GLOCC) et 58 fermetures administratives depuis 2021.**

# LA PRÉVENTION

## Premier rempart de la sécurité

**Assurer la sécurité, c'est d'abord prévenir. La Ville agit en tissant des liens forts avec l'ensemble des acteurs – police municipale et nationale, établissements scolaires, associations, médiateurs – pour anticiper et désamorcer les tensions avant qu'elles ne dégèrent. L'objectif est clair : protéger la population, en particulier les mineurs, prévenir la délinquance et améliorer durablement le cadre de vie des Argenteuillais.**

La Ville a mis en place une instance, créée et pilotée par le maire, qui réunit les acteurs clés de la sécurité : État, Justice, Éducation nationale, transporteurs, bailleurs sociaux, chefs d'entreprise. C'est le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation. Il établit des diagnostics de sécurité et les solutions à mettre en œuvre. Il gère aussi les actions municipales de prévention de la délinquance et est en lien avec les clubs de prévention Contact et Le Valdocco ainsi que la Maison de Justice et du Droit (MJD).

Grâce à cette coordination stratégique, la prévention prend une dimension concrète sur le terrain, avec des actions ciblées dans des zones sensibles, comme les abords des écoles ou les parkings. Chaque jour, du lundi au dimanche, les 17 médiateurs de la Ville parcourent les quartiers pour dialoguer, apaiser les tensions et favoriser la cohésion sociale dans un climat de confiance.

### Déjouer les conflits à la source

Des échanges réguliers entre chefs d'établissements scolaires, médiateurs et institutions aident à identifier rapidement les situations sensibles, comme les rixes ou les regroupements problématiques. Ces rencontres facilitent une prise en charge adaptée pour atténuer les tensions et éviter qu'elles ne dégèrent.

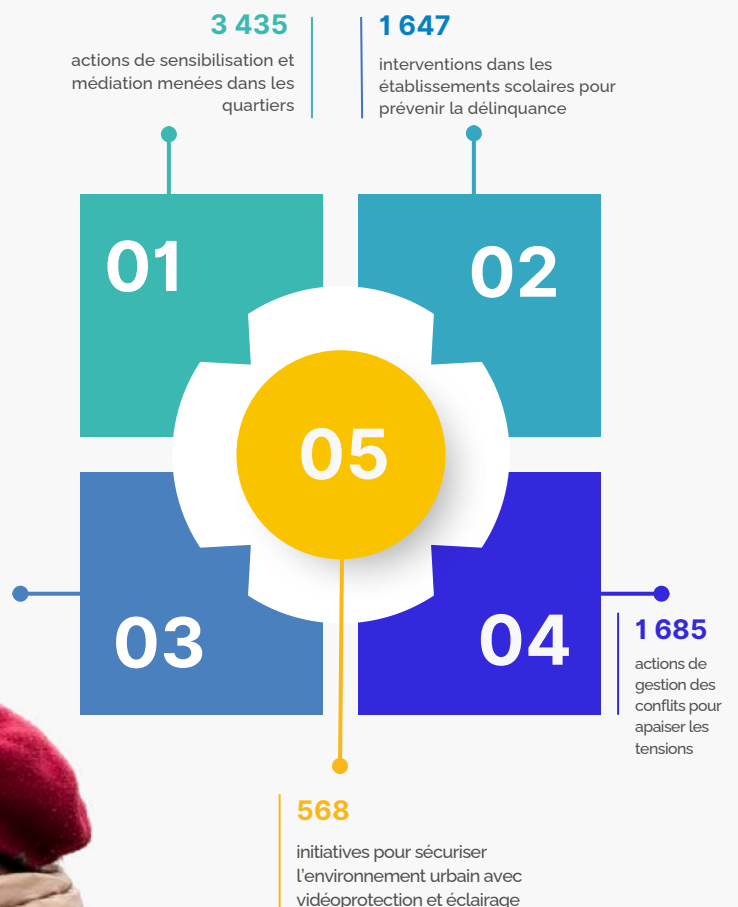
Le rappel à l'ordre des mineurs, en présence de leurs parents, reste également un levier dissuasif pour prévenir les comportements à risque. Ce dispositif, qui complète les démarches disciplinaires des établissements scolaires, instaure un dialogue éducatif.

### Sensibiliser sur le terrain

La lutte contre les rodéos urbains et autres infractions au code de la route mobilise des efforts concertés. En milieu scolaire, des campagnes éducatives sont régulièrement menées pour sensibiliser les jeunes aux dangers individuels et collectifs liés à ces pratiques. Parallèlement, les médiateurs interviennent sur le terrain dans une démarche de prévention, afin de désamorcer certaines situations à risque et d'encourager le respect des règles de sécurité routière.

Dans le même esprit, la Ville renforce ses actions face aux problèmes liés aux stupéfiants. En collaboration avec les établissements scolaires et les associations, des campagnes de sensibilisation alertent sur les ravages causés par la consommation de drogues. En complément, des opérations de terrain sont menées pour démanteler les points de deal et reconquérir l'espace public, garantissant ainsi la tranquillité des habitants. Lutter contre la drogue, c'est protéger la jeunesse et préserver la qualité de vie de tous.

### LA PRÉVENTION EN 5 CHIFFRES EN 2024



# MÉDIATION

## une présence rassurante et dissuasive

Pour renforcer la tranquillité publique sur le territoire, la Ville s'appuie sur la médiation. Créé en 2011, ce service a fait de la proximité sa principale arme. Dix-sept médiateurs se relayent 7j/7 dans tous les quartiers, notamment aux abords des établissements scolaires. Une présence qui porte ses fruits. Rencontre avec Brahim, Sofiane, Mohamed et Hakim, quatre des médiateurs qui servent d'interface entre habitants et institutions.

### Concrètement, qu'est-ce que la médiation ?

C'est un service que l'on pourrait définir comme les yeux et les oreilles de la Ville. Une confusion avec " les grands frères " existe parfois, mais ce n'est pas le cas. La médiation dispose d'un cadre structuré. Notre bureau, c'est la rue, et notre arme, c'est la communication, le lien, la proximité avec les habitants.

### Comment s'inscrit votre rôle vis-à-vis de la police municipale ?

En général, nous intervenons en amont des situations. Sur des débuts de conflits par exemple, nous engageons des échanges et des discussions franches avec les protagonistes, pour essayer de leur faire prendre la mesure de la situation. Cela permet généralement de désamorcer les tensions. Les forces de l'ordre, bien que présentes, restent d'abord en retrait, n'intervenant que si la médiation ne fonctionne pas ou en cas de situation qui dégénère.

En revanche, lorsqu'un conflit est déjà engagé, nous restons en retrait et ce sont les forces de l'ordre (police municipale et police nationale) qui interviennent. Le rôle du médiateur, c'est d'expliquer, mettre en garde.

### Comment décrire la confiance entre médiateurs et jeunes ?

Tout d'abord, notre intervention dans un cadre préventif et non répressif instaure un climat de confiance avec les jeunes. À Argenteuil, nous avons l'avantage de bien connaître les habitants. Tous les médiateurs sont Argenteuillais. Il y a donc une connaissance intergénérationnelle qui crée des liens et facilite les échanges. Les jeunes nous connaissent et beaucoup se réfèrent à nous. C'est pourquoi notre discours est entendu et respecté. La présence d'adultes est cruciale car elle contribue à apaiser les tensions. 80% de notre travail se concentre aux abords des établissements scolaires, principalement les collèges et lycées, afin d'éviter les rixes. Nous agissons comme un soutien essentiel pour les services de l'Éducation nationale, qui nous sollicitent très souvent.

### Entre la médiation et la police municipale, quelle place occupent les associations partenaires ?

C'est important de travailler ensemble car chacun possède ses relais et sa propre influence. Il y a une mutualisation de nos forces et elle est nécessaire pour développer et élargir la communication auprès de tous les publics. C'est aussi grâce au maillage avec les associations que nous réussissons nos missions.

Les statistiques et les nombreux retours positifs témoignent de l'impact des médiateurs à Argenteuil. C'est plaisant de contribuer à la qualité de vie dans notre ville. C'est gratifiant de voir que notre investissement est utile.

# 9 635

actions dans les quartiers en 2024 (orientation et conseil, sensibilisation et médiation de voisinage, rassemblements, gestion des conflits, médiation scolaire, cadre de vie, sécurisation de manifestations...).



17 médiateurs se relaient 7j/7 dans les quartiers pour dialoguer et désamorcer les tensions.

# NE LAISSER personne sur le carreau !

Argenteuil déploie un ensemble de moyens pour accompagner tous les jeunes. En plus des médiateurs, elle s'appuie depuis plusieurs années sur la prévention spécialisée. Deux associations, Le Valdocco et Contact, travaillent en complémentarité avec la direction municipale de la Sécurité et de la Prévention.

## Éducateurs spécialisés : plus de 30 ans d'engagement à Argenteuil

Fondées sur des principes d'accompagnement, d'ouverture et de solidarité, ces associations jouent un rôle déterminant. Leur public : les jeunes de 16 à 25 ans, souvent en marge des circuits d'intégration sociale ou professionnelle en raison de leur situation ou mode de vie. Là où la médiation désamorce les tensions, Le Valdocco et Contact assurent un suivi continu autour de trois volets.

**1 L'identification** : le travail de rue est le point de départ. Les éducateurs prennent contact avec les jeunes en s'immergeant dans les lieux qu'ils fréquentent. L'objectif est d'établir une relation de confiance pour mettre en place un accompagnement individualisé.

**2 L'accompagnement** : il s'agit d'actions ciblées. L'éducateur crée une relation de confiance, avec une garantie primordiale : l'anonymat. « *On ne communique jamais les noms des jeunes* », précise Contact.

**3 Le suivi sur la durée** : les éducateurs interviennent auprès des jeunes et de leurs familles, avec des actions stratégiques pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle, prévenir la récidive et restaurer le lien familial.

## Une intervention ciblée et territorialisée

Une caractéristique distingue l'intervention du Valdocco et de Contact : leur périmètre d'action est clairement défini. « *Nous avons un mandat de territoire sur des quartiers bien définis. Nous ne pouvons pas aller partout* », explique l'équipe du Valdocco.

Bien que la prévention spécialisée relève du département du Val-d'Oise, la Ville apporte son soutien en finançant 20 % de son coût. En plus des interventions individuelles, ces associations mènent des actions collectives pour soutenir des projets de développement local. En 2024, Le Valdocco a accompagné 295 jeunes et Contact en a soutenu 513.



### CLUBS DE PRÉVENTION

**Les jeunes ou les familles peuvent contacter directement les associations de prévention spécialisée.**

- **Le Valdocco**

Secteurs Champagne, Martin-Luther-King, Joliot-Curie, Val-d'Argent-Nord.  
32 avenue Georges-Clemenceau / 01 39 47 89 21.

- **Contact**

Secteurs Centre-ville, Val-d'Argent-Sud, Val-Notre-Dame  
218 route de Pontoise / 06 82 14 45 30.



# RODÉO EN VILLE ? C'est non !

Courses-poursuites et acrobaties à moto sont interdites sur la voie publique. Assortie de nuisances sonores éprouvantes, la conduite non maîtrisée des véhicules (quads, motocross...), qui peuvent atteindre des vitesses très rapides, provoque de graves accidents. Mettant en danger les usagers de l'espace public (piéton, cycliste, automobiliste...), les conducteurs s'exposent eux-mêmes à des risques inconsidérés.

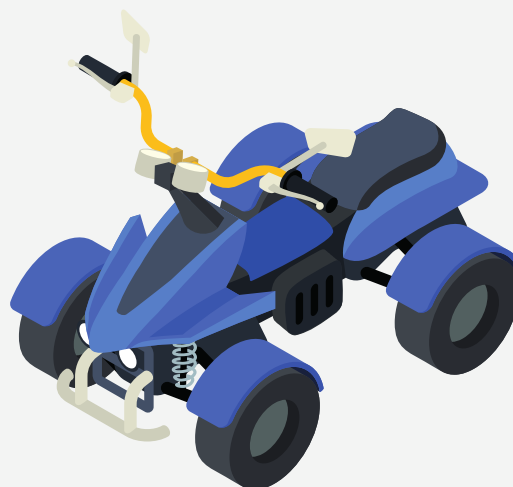
Les forces de l'ordre, grâce aux caméras du CSU et les signalements de riverains peuvent identifier en temps réel les conducteurs et les interpellier ultérieurement. Le repérage des garages et boxes où sont entreposés quads et motocross permet également de saisir les véhicules utilisés. C'est grâce à la collaboration de tous – police nationale, police municipale et habitants – que ces comportements dangereux peuvent être maîtrisés.



- **Police municipale**  
01 34 23 48 50
- **Police nationale**  
17 (urgences)  
ou 01 34 43 17 17 (renseignements)

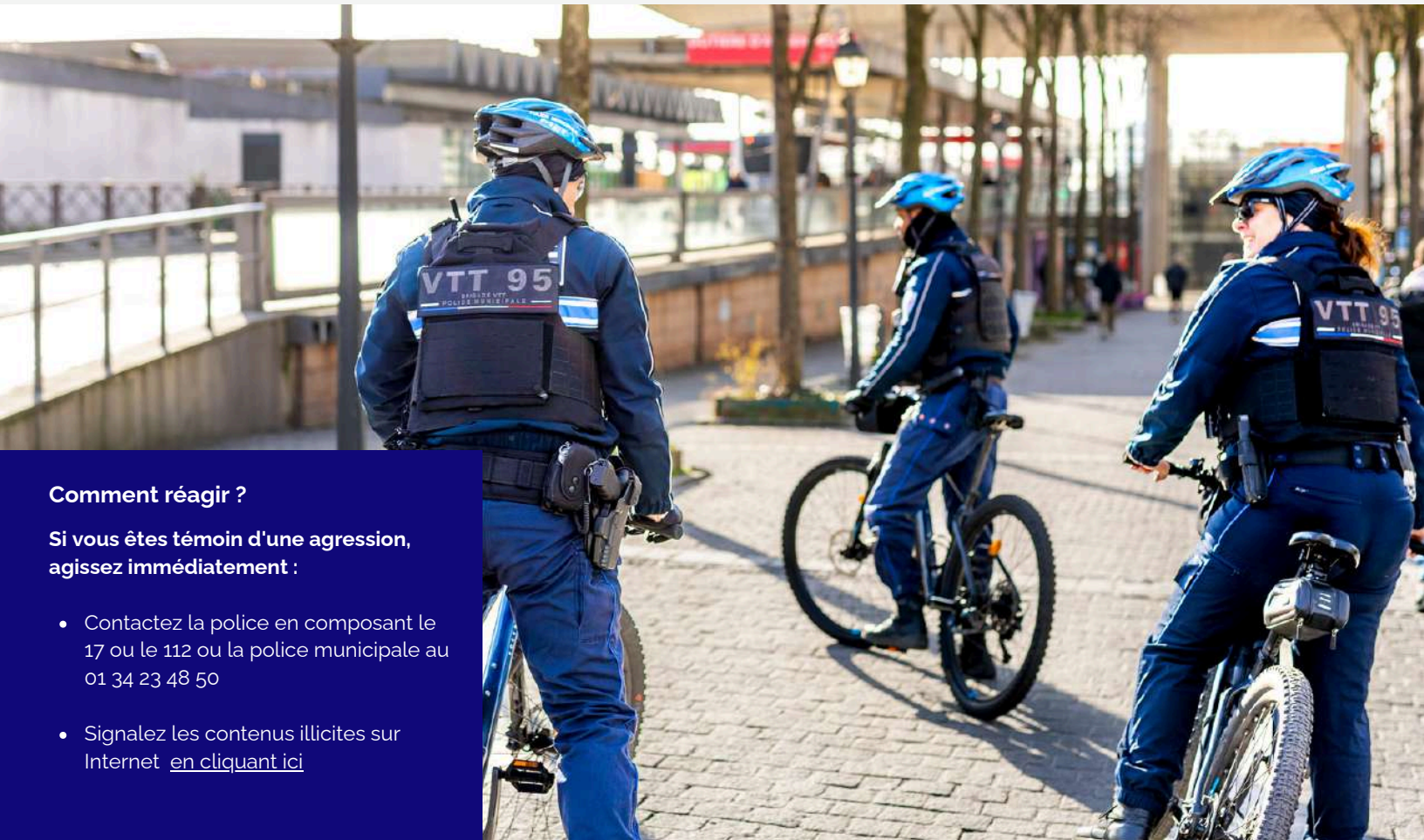
## Une centaine

de véhicules (motocross ou quads) saisis depuis 2021 par la Police nationale, grâce aux actions collaboratives menées avec la Police municipale et le CSU.



# FACE AUX RIXES, une mobilisation permanente

C'est un phénomène inquiétant qui touche toute la France, avec des conséquences parfois dramatiques, allant jusqu'au décès de jeunes. Trop souvent, ces affrontements font la une de l'actualité.



## Comment réagir ?

Si vous êtes témoin d'une agression, agissez immédiatement :

- Contactez la police en composant le 17 ou le 112 ou la police municipale au 01 34 23 48 50
- Signalez les contenus illicites sur Internet [en cliquant ici](#)

## Une violence qui prend racine sur les réseaux sociaux

Ces conflits naissent souvent d'oppositions entre jeunes sur les réseaux sociaux avant de dégénérer en affrontements physiques. Face à cette escalade, une mobilisation collective est essentielle.

À Argenteuil, la coordination entre les polices municipale et nationale, l'intervention des médiateurs aux abords des écoles et la sensibilisation menée par les référents scolaires sont autant de leviers pour prévenir ces violences.

Face à des jeunes de plus en plus précoces et violents, les forces de l'ordre redoublent de vigilance et agissent dès les premiers signaux d'alerte. Une réaction rapide et coordonnée est indispensable pour contenir ces phénomènes et protéger la jeunesse.

## Filmer, c'est être complice

Un facteur aggravant de ces violences est la diffusion de vidéos d'agressions sur les réseaux sociaux, phénomène connu sous le nom de *happy slapping*. **Attention : filmer et diffuser une agression est un délit puni par la loi.** Celui qui enregistre une scène de violence encourt les mêmes sanctions que l'agresseur.

**De même, la diffusion d'images violentes est passible de 5 ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende.**



## Soutien aux parents

Face à un enfant en situation de décrochage scolaire, de violence ou d'exclusion, les parents peuvent se sentir impuissants et démunis. De nombreuses structures existent pour les accompagner :

- **Les six Maisons de quartier et les centres sociaux et culturels d'Argenteuil** (*Conjugué et Maison pour tous* au Val-d'Argent-Nord) proposent des rencontres avec les parents, en présence de professionnels, pour dialoguer et trouver ensemble des solutions.
- **Des associations comme Contact, Le Valdocco et Jeunactio** interviennent auprès des jeunes grâce au dialogue et à des ateliers de sensibilisation.

Ensemble, restons mobilisés pour protéger nos jeunes et prévenir la violence.

# PROTOXYDE D'AZOTE

## N'en riez plus !

L'utilisation détournée du protoxyde d'azote – plus connu sous le nom de gaz hilarant – revêt une dangerosité avérée. Très prisée des adolescents\*, l'inhalation de ce gaz provoque en quelques secondes une « euphorie comparable à une ivresse », décrit Drogues Info Service. **Mais les conséquences corporelles de ce détournement peuvent être l'asphyxie, la perte de connaissance, des brûlures... En cas de forte dose ou de répétition, de graves troubles neurologiques, hématologiques, psychiatriques et cardiaques peuvent survenir.**

Les accidents se multipliant, le sujet est devenu un sérieux problème de santé publique.

Une loi de mai 2021 interdit la vente aux mineurs des petites cartouches – leur usage est d'abord culinaire ou médical – et leur commercialisation dans les débits de boissons et de tabac. Fin janvier 2025, le renfort du premier texte a été adopté par les députés, interdisant aux particuliers l'achat de ce gaz dans tous les commerces, physiques ou numériques. Le décret d'application pourrait entrer en vigueur début 2026. Il déterminera les catégories professionnelles autorisées à l'achat par dérogation et les circuits de distribution.

*\*en 2022, 55 % des 11-25 ans franciliens disaient en avoir consommé*



### Soins, alertes et info

- Centre antipoison de Paris, service d'urgence : **01 40 05 48 48**
- Samu : **15 ou 112**
- [Drogues-Info-Service.fr](https://www.drogues-info-service.fr) ou **0 800 23 13 13**



## VENTE À LA SAUVETTE

### Restez vigilant

Aux abords de la gare centrale, un trafic de cigarettes de contrebande s'est implanté depuis 2022. Son expansion a été contenue par l'intervention conjointe des services de l'État et de la Ville, mais **son éradication exige le concours de tous, en particulier le public acheteur et consommateur.**

- Le paquet de cigarettes de contrebande, dont **le contenu est toxique, est moins cher que celui vendu uniquement dans les bureaux de tabac. Pourtant, l'acheter sur la voie publique vous expose à une amende de 135 €.**
- **Les cigarettes de contrebande sont souvent contrefaites. Elles contiennent des substances nocives non identifiées** ou de qualité inférieure, qui permettent d'abaisser le coût de fabrication et de financer ainsi d'autres trafics. Les fumer expose à des risques accrus pour votre santé, à l'origine de problèmes cardiovasculaires, respiratoires et cancérogènes.

Ne pas acheter ni consommer ces cigarettes de contrebande permet de court-circuiter leur trafic. Les services de police n'y parviendront pas sans un engagement à la fois individuel et collectif.

# RÉSEAUX SOCIAUX

## Attention aux dérives !

Youtube, Tiktok, Instagram, Snapchat, Facebook, Tinder, et tant d'autres ! Les réseaux sociaux font partie de nos vies, jeunes ou moins jeunes. Si ces plateformes aident à communiquer et à partager des contenus, elles comportent aussi des risques.

Cyberharcèlement, diffusion d'images intimes, fausses informations...

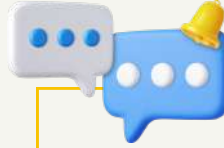
Ces dérives peuvent avoir de lourdes conséquences sur la vie privée et la santé mentale. Mieux comprendre ces phénomènes permet d'adopter les bons réflexes pour se protéger, soi-même et ses proches.

## CYBERHARCÈLEMENT

### Les mots qui blessent

Injures, menaces, rumeurs, sur Internet : les agressions peuvent se multiplier rapidement, touchant particulièrement les plus jeunes. Un quart des 6-18 ans déclare avoir déjà été victime d'insultes, de mensonges ou de rumeurs. Ce phénomène est amplifié par la viralité des contenus et l'anonymat des auteurs. Derrière l'écran, l'impact psychologique est bien réel : anxiété, isolement, baisse de l'estime de soi, voire dépression.

**Que faire en cas de cyberharcèlement ?** Ne pas répondre et enregistrer les preuves (captures d'écran, messages) sont les premiers gestes à adopter. Puis la victime doit bloquer l'auteur, signaler les contenus aux plateformes et, surtout, en parler à un adulte de confiance : parent, enseignant, médiateur.



#### SIGNALER ET OBTENIR DE L'AIDE

- **Le 30 18**, ligne gratuite et confidentielle, accompagne les victimes et leurs proches
- En composant le **17**, numéro de la police nationale, et en portant plainte

- 1 **1 jeune sur 5 en a déjà été victime. 50 % des cas ne sont jamais signalés ([e-enfance.org](http://e-enfance.org)).**
- 2 **Le harcèlement en ligne est passible de 2 ans de prison et 30 000 € d'amende et plus, si les circonstances sont aggravées.**



# NUDES

## Une image partagée, un risque irréversible

L'échange de photos intimes, ou nudes, est une pratique répandue, notamment chez les adolescents. L'envoi d'une photo peut sembler anodin. Pourtant, la moindre fuite d'un cliché provoquant peut engendrer humiliation, chantage, diffusion massive et atteinte à la vie privée. Une image envoyée peut être capturée, sauvegardée et partagée à l'infini, même sur des applications comme Snapchat. En cas de diffusion non consentie, il faut le signaler immédiatement aux plateformes et prévenir les autorités.

### Les nudes en chiffres

**50 % des jeunes ont déjà reçu une image intime.** Les expériences préjudiciables en ligne (réception de messages ou d'images intimes ou sexuelles non sollicitées, diffusion à son insu d'images intimes) concernent **13 % des femmes et 12,8 % des hommes**, avec une prévalence plus forte chez les moins de 30 ans, touchant **une femme sur 3 et un homme sur 4 !**

### Le cadre légal

Diffuser une image intime sans consentement de la personne photographiée est un délit, puni de **2 ans de prison et 60 000 € d'amende**.

# FAKE NEWS ET MANIPULATION

## Apprendre à douter

Sur les réseaux sociaux, il est parfois difficile de distinguer une information fiable d'une rumeur. Les fausses nouvelles se propagent six fois plus vite que les vraies et touchent un large public en quelques heures. Certaines sont anodines tandis que d'autres peuvent détruire une réputation, manipuler l'opinion ou attiser les tensions

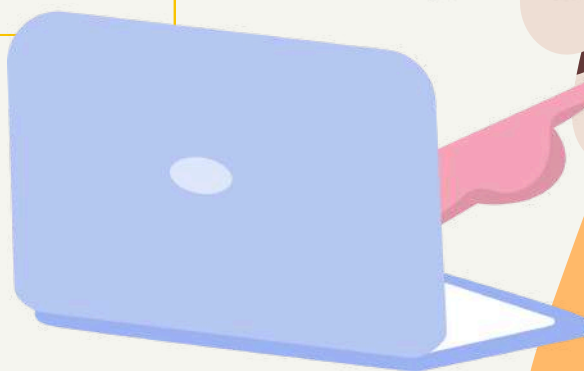


### FAUSSES INFORMATIONS EN CHIFFRES

**1 jeune sur 2** a déjà partagé ou vu une info fausse sans le savoir

### COMMENT SE PROTÉGER DES FAUSSES INFORMATIONS ?

- Vérifier la source avant de partager un contenu
- Recouper les informations avec plusieurs médias fiables
- Se méfier des titres accrocheurs et des vidéos sorties de leur contexte



### LES BONS RÉFLEXES

- **Dialoguer régulièrement avec vos enfants** sur leur usage des réseaux
- **Fixer des règles d'utilisation** : pas d'écrans la nuit, limiter les contacts inconnus
- **Paramétrer ensemble la confidentialité** des comptes et des publications
- **Un accès progressif recommandé**
  - > **avant 9 ans** : pas d'accès seul aux réseaux sociaux
  - > **avant 12 ans** : usage encadré et accompagné
  - > **après 13 ans** : sensibilisation aux risques et à la gestion de la vie privée

Des outils existent ! Des applications comme **Family Link** permettent de gérer le temps d'écran et de bloquer certains contenus.



# SÉCURITÉ CIVILE

## Prévenir les risques

Protéger les biens et les personnes sur le territoire d'Argenteuil. C'est toute la mission de ce service qui s'assure du respect de la réglementation contre les risques d'incendie dans les établissements recevant du public (ERP), contrôle la présence ou non de périls sur les bâtiments et anticipe la gestion de risques majeurs (naturel, technologique). L'équipe intervient également pour lutter contre l'occupation illicite du domaine public.

### Sécuriser les ERP pour assurer votre tranquillité

Tous les lieux accueillant du public (équipement municipal, commerce, école, structure de soins, salle de spectacle...) sont soumis à une réglementation stricte en termes de sécurité incendie et d'accessibilité.

### 2 étapes pour garantir la conformité des ERP

Avant toute construction, aménagement ou modification d'un ERP, les dossiers doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation. Du dépôt de dossier<sup>[1]</sup> à la réception des travaux, l'objectif est de s'assurer que les normes de sécurité incendie et d'accessibilité sont respectées.

Le service réunit ensuite des commissions de sécurité pour réceptionner les travaux, et d'autres périodiquement, qui sont obligatoires, afin de s'assurer de la continuité et du respect des normes de sécurité incendie et ainsi autoriser l'établissement à poursuivre son activité. Il s'agit de sécuriser le public se rendant dans ces établissements.

[1] Dossiers constitués d'un formulaire Cerfa 13824'04, d'une notice de sécurité et d'accessibilité et d'un jeu de plan complet



- 60 à 80 commissions de sécurité par an
- Environ 100 dossiers de demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public sont déposés par an.

### Pour déposer un dossier pour un ERP

- L'envoi se fait par la Poste ou sur prise de rendez-vous avec le technicien Sécurité Incendie par e-mail [securite.civile@ville-argenteuil.fr](mailto:securite.civile@ville-argenteuil.fr) ou par téléphone 01 34 23 48 68.



### BOUCLIER STRATÉGIQUE DE LA COMMUNE

Le service de Sécurité civile anticipe les risques majeurs – qu'ils soient naturels ou technologiques – et orchestre une gestion de crise réactive et efficace.

Grâce au Plan communal de sauvegarde (PCS) et au Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), il dote la collectivité d'outils opérationnels essentiels pour protéger la population et assurer une réponse coordonnée, avec les services de l'État et du Département, face à l'imprévu.



# DU PÉRIL À LA SÉCURITÉ

## Comment évaluer le danger ?

Dès qu'un risque est signalé sur un bâtiment – fissures inquiétantes, affaissement –, le service de Sécurité civile intervient pour évaluer la menace et agir rapidement.

**Péril non imminent :** il existe un danger, mais il ne justifie pas une évacuation des habitants. Un rapport assorti d'un courrier de période contradictoire est transmis au propriétaire du bâtiment, l'enjoignant de mettre fin aux désordres. En cas d'inaction de celui-ci, un arrêté de mise en sécurité est pris à son encontre, imposant un délai d'exécution des travaux à réaliser.

**Péril imminent :** il existe un danger important qui nécessite une évacuation immédiate des lieux. Il n'y a pas de période contradictoire : un arrêté de mise en sécurité est pris sur-le-champ, avec une obligation de travaux immédiate ou à très court terme.

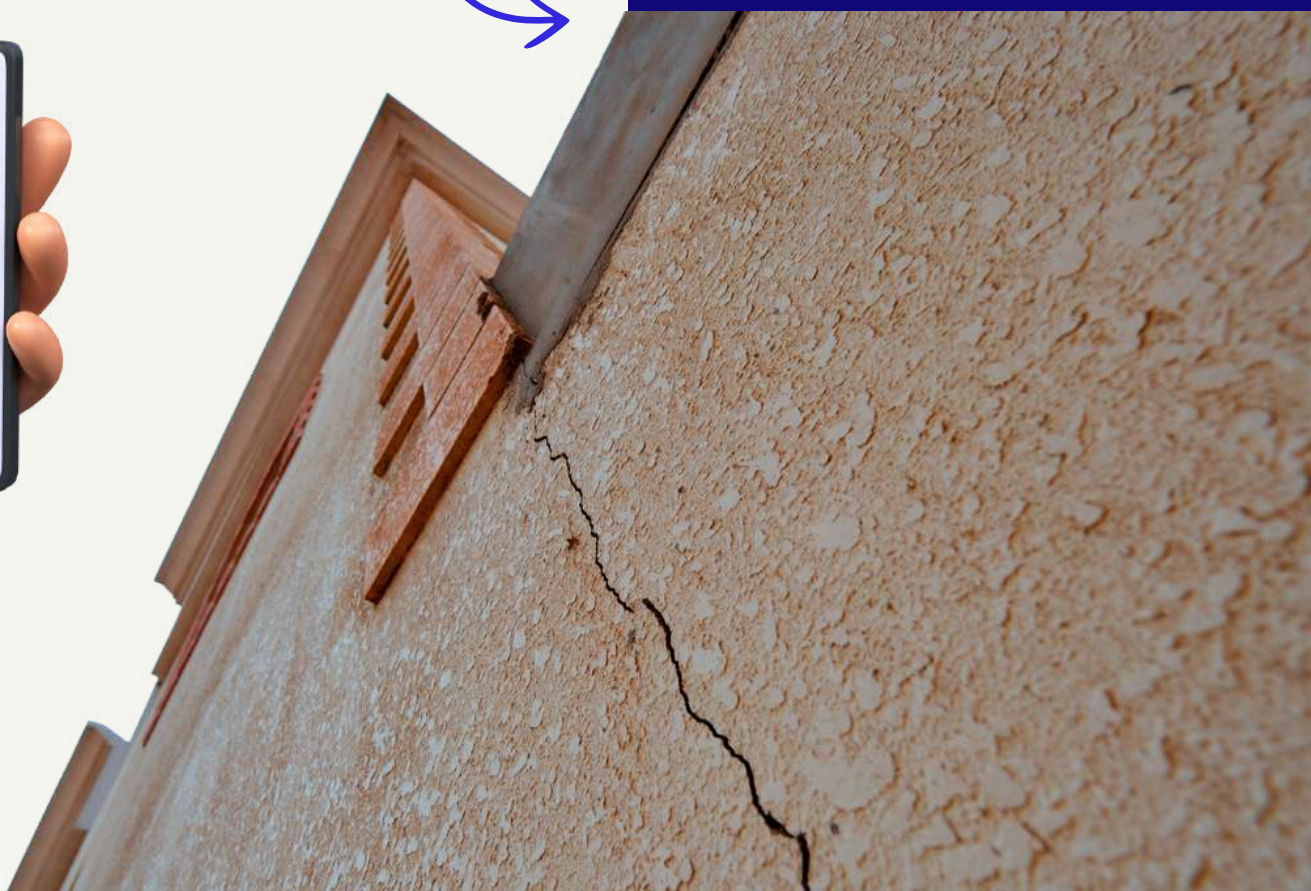
En cas de doute sur l'imminence d'un péril, la Ville peut saisir le tribunal administratif pour mandater un expert (architecte assermenté). Son rapport précisera la gravité des désordres du bâtiment et les mesures à mettre en œuvre pour sécuriser le bâtiment.

Parce que la sécurité ne peut attendre, chaque signalement est traité avec réactivité et rigueur.



### QUE DOIS-JE FAIRE EN CAS DE PÉRIL ?

- **Je constate un danger, j'avertis les services de la Ville** via la rubrique contact du site internet [Argenteuil.fr](http://Argenteuil.fr) ou directement auprès du service sécurité civile par e-mail [securite.civile@ville-argenteuil.fr](mailto:securite.civile@ville-argenteuil.fr) ou par téléphone au **01 34 23 44 88** (technicien Péril)
- **Je suis propriétaire :** je me rapproche de mon syndic de copropriété (s'il existe) ; je prends connaissance du rapport de visite et de l'arrêté de mise en sécurité ; je réalise les travaux à ma charge afin de mettre fin au danger. La Sécurité civile se tient à la disposition des propriétaires ou syndics de copropriété afin de leur apporter des éclaircissements sur l'arrêté de mise en sécurité et les travaux à réaliser, si nécessaire.
- **Je suis locataire :** je me rapproche de mon propriétaire pour qu'il mette fin aux désordres. Une fois l'arrêté de mise en sécurité notifié, mon loyer n'est plus dû le mois suivant la notification, et cela jusqu'à la mainlevée de l'arrêté. En cas d'évacuation du logement, mon propriétaire est dans l'obligation de me trouver une solution de relogement.



# VIGILANCE

## face aux arnaques

Les fraudes ne sont pas nouvelles. Malheureusement, elles se diversifient. Plus vulnérables, les personnes âgées sont la cible privilégiée de ces escroqueries en tous genres. Toutes les techniques sont utilisées pour abuser de leur confiance.

### Fausse carte Vitale

La dématérialisation de la carte Vitale promet une réduction des risques de fraude physique. Mais en attendant, les arnaques explosent. Comment s'en prémunir ?

**Vous recevez un e-mail ou un SMS pour « mettre à jour » la carte Vitale ?** Ignorez-le ! La réactualisation de cette carte ne se fait jamais en ligne.

Une demande de saisie d'informations vous parvient ? Ignorez-la ! L'Assurance Maladie ne demande jamais de données personnelles ou bancaires par e-mail ou par téléphone.

**Vous recevez une alerte sur votre couverture santé ?** Vérifiez directement **sur le site Ameli.fr** ou par téléphone au **36 39**.

### Remboursement d'impôts et fraude fiscale

Des e-mails ou un SMS prétendant provenir de la direction générale des Finances publiques (DGFiP) sont de plus en plus fréquents. Ils proposent un remboursement à la suite d'un trop-perçu ou exigent le paiement d'arriérés d'impôts. Dans les deux cas, vigilance !

**Vérifiez d'abord l'expéditeur. Les adresses officielles de la DGFiP se terminent par @dgifp.finances.gouv.fr.**

**Connectez-vous à votre espace personnel sur le site Impots.gouv.fr pour vérifier vos notifications.**

### Fausse vente en ligne

Les arnaques explosent, mais la méthode reste la même. Ne cliquez pas sur les e-mails suspects !



### QUE FAIRE EN CAS DE DOUTE ?

**Dans tous les cas, ne jamais cliquer sur les liens suspects et prévenir la police nationale en composant le 17 et la police municipale au 01 34 23 48 50.**

### Fausse commande

Vous recevez un e-mail confirmant un achat que vous n'avez pas effectué et vous proposant d'annuler la commande avant son expédition ? Ignorez ce message et supprimez-le.

### Fraude au colis

Un e-mail ou un SMS prétendument envoyé par La Poste, Colissimo, Chronopost ou Mondial Relay vous informe que votre colis est bloqué. **Attention, arnaque !**

- Consultez le site marchand et contactez le service client.
- Ne validez pas une transaction pour une commande que vous n'avez pas effectuée.
- Ne communiquez en aucun cas vos informations personnelles et bancaires.
- N'enregistrez pas les données de votre carte bancaire sur les sites marchands.
- Changez vos mots de passe régulièrement.

### Démarchage à domicile

Si des individus se présentent chez vous en prétendant être des agents de service public (mairie, eau, électricité, etc.) ou des entreprises de réparation que vous n'avez pas sollicitées, restez prudent, il peut s'agir d'une arnaque.

**Ne laissez entrer aucun agent que vous n'attendez pas.**

Demandez une carte professionnelle et vérifiez l'identité en appelant directement le service concerné



# DOLÉANCE, MAIN COURANTE, PLAINTE

## Quelles différences ?

Lorsqu'on est témoin ou victime d'un fait préoccupant, plusieurs recours sont possibles, mais tous n'ont pas la même portée. Faut-il signaler une nuisance, consigner un événement ou engager des poursuites judiciaires ? Entre doléance, main courante et plainte, chaque démarche répond à une intention spécifique et entraîne des conséquences différentes. Voici un éclairage pour mieux comprendre ces distinctions et choisir l'option la plus adaptée à votre situation.

### Doléance

C'est une simple réclamation ou un signalement adressé à une autorité administrative, comme la police municipale, pour attirer l'attention sur un désagrément (nuisances, incivilités...).

Elle est enregistrée, analysée puis orientée vers le service compétent. Selon sa nature, une enquête de terrain peut être menée (patrouille, constat), et un retour est systématiquement fait à l'administré pour l'informer des suites données.

### Main courante

C'est une déclaration permettant de consigner dans un registre de police des faits dont on est victime ou témoin, sans nécessairement engager de poursuites judiciaires. La main courante sert de trace écrite, utile en cas d'évolution de la situation. Exemples : nuisances répétées, conflits de voisinage, départ d'un conjoint en cas de séparation. Elle peut être utilisée comme preuve si des démarches judiciaires sont entreprises ultérieurement.

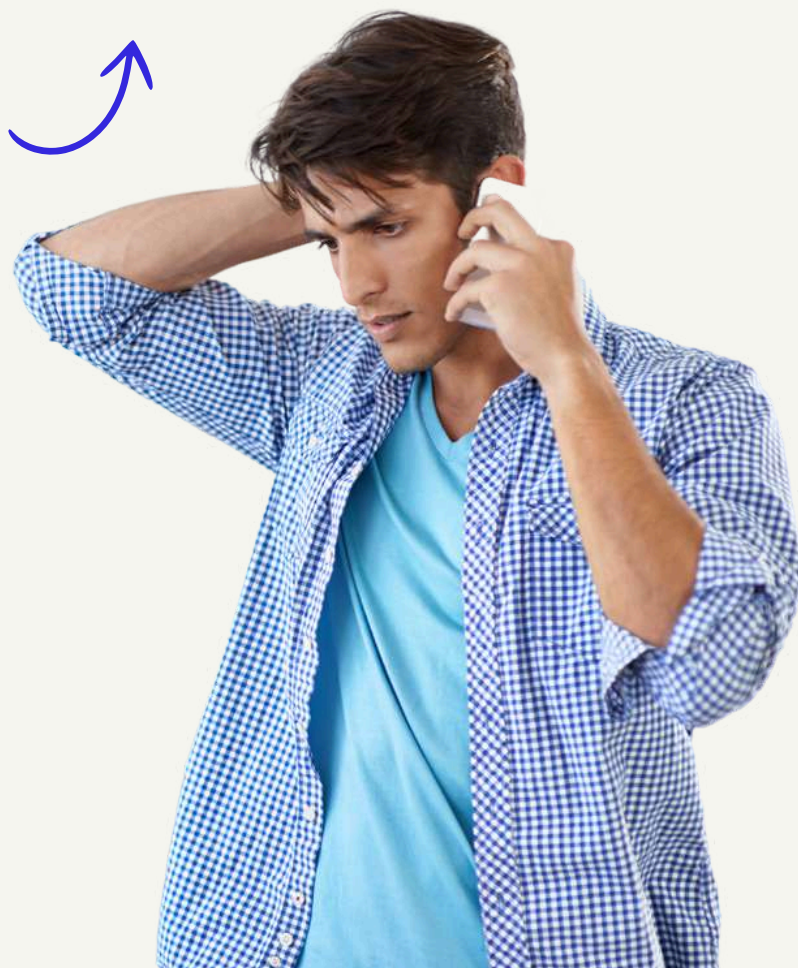
### Plainte

Déposer une plainte est un acte officiel qui signale une infraction (vol, agression, harcèlement...) afin que des poursuites judiciaires soient engagées. Elle est inscrite sur procès-verbal et transmise au tribunal judiciaire. Même si l'auteur des faits n'est pas identifié, toute personne s'estimant victime peut porter plainte, déclenchant ainsi une enquête officielle.



### VOS CONTACTS

- **Déposer une doléance auprès de la police municipale**  
Police municipale  
2 ter rue Paul-Vaillant-Couturier  
[accueil.police-municipale@ville-argenteuil.fr](mailto:accueil.police-municipale@ville-argenteuil.fr)  
01 34 23 48 50  
Lundi au vendredi, 8h30-12h ; 13h30-17h30 ;  
samedi, 8h30-12h.
- **Déposer une main courante ou une plainte auprès de la police nationale**  
Hôtel de police d'Argenteuil (commissariat)  
21 avenue du Maréchal-Foch
- **Pour déposer une plainte en ligne**  
[Plainte-en-ligne.masecurite.interieur.gouv.fr](http://Plainte-en-ligne.masecurite.interieur.gouv.fr)  
En cas d'urgence, composez le 17 ou le 112,  
ou envoyez un SMS au 114 (pour les personnes sourdes et malentendantes)





## RESPECTER LES RÈGLES, c'est garantir un bien vivre-ensemble

Dans notre vie quotidienne, chacun d'entre nous a un rôle à jouer pour préserver la tranquillité, la propreté et la sécurité de notre environnement commun. Le respect des règles engage notre responsabilité collective. En négligeant certaines règles, nous risquons de perturber la vie des autres, mais aussi de faire face à des sanctions. Voici un récapitulatif des comportements à adopter pour contribuer à un cadre de vie serein pour tous.



### Stationnement bien engagé, pas de risque en excès

Le stationnement près des intersections, virages, passages à niveau ou en double file crée des risques sérieux pour la circulation. Préserver la sécurité de tous à un prix.

*Amende jusqu'à 135 €, avec une mise en fourrière en cas de récidive.*

### Mégot, un geste qui coûte

Petits mais polluants, les mégots de cigarette sont responsables de lourdes nuisances environnementales. Pensez à les jeter dans les cendriers prévus à cet effet...

*En cas de négligence, amende à partir de 68 €.*

### Tapage diurne et nocturne : protégeons notre tranquillité

Les tapages diurnes (entre 7h et 22h) et nocturnes (entre 22h et 7h) perturbent la quiétude du voisinage. Pour qu'il soit sanctionné, le tapage diurne doit être durable, répétitif ou intense, tandis que le nocturne, même ponctuel, reste une nuisance.

*Amendes allant jusqu'à 180 €, et des mesures peuvent être ordonnées pour faire cesser ces troubles.*



### Travaux d'habitation : il y a un temps pour tout

Aucun bruit ne doit perturber la tranquillité du voisinage. Les nuisances sonores causées par des travaux (perceuse, marteau...) sont interdites avant 7h et après 22h en semaine, avant 8h et après 20h le samedi, ainsi que les dimanches et jours fériés.

*La sanction encourue est une amende de 68 € pour le contrevenant.*



### Affichage sauvage : de la liberté d'expression aux risques légaux

La liberté d'expression permet à chacun de formuler ses opinions, mais l'affichage sauvage, qui s'effectue en dehors des espaces autorisés, reste illégal. Le Code de l'environnement encadre strictement cette pratique. L'affichage sauvage expose à des amendes et sanctions substantielles.

*Amende de 1 500 €.*



### Graffitis et tags : de l'art au vandalisme, attention aux sanctions

Les graffitis et tags, souvent perçus comme des expressions artistiques, sont considérés comme du vandalisme lorsqu'ils sont réalisés sans autorisation. Les sanctions sont sévères : amendes, emprisonnement et réparation des dégâts. Les victimes peuvent déposer plainte ou solliciter leur assurance pour les réparations.

*Amende forfaitaire de 200 € (150 € si minorée, 450 € si majorée) pour les dégradations mineures.*

### Chiens dangereux : ne prenons pas de risque !

Certains chiens, considérés comme pouvant être dangereux, sont soumis à une réglementation spécifique et sont classés en 2 catégories : chien d'attaque et chien de garde et de défense. La détention d'un chien de 1<sup>re</sup> catégorie n'est pas interdite, mais soumise à la délivrance d'un permis de détention par le maire, et à l'obligation de suivre une formation permettant d'attester que vous êtes apte à détenir un chien de cette catégorie.

*La détention d'un chien d'attaque par une personne non autorisée est punie de 6 mois d'emprisonnement et de 7 500 € d'amende.*

Les chiens de garde, interdits aux mineurs et aux personnes ayant fait l'objet d'une condamnation, doivent porter une laisse et une muselière dans tous les lieux publics.



### Halte aux déjections canines !

Promener nos compagnons fidèles est l'occasion de se ressourcer en plein air lors d'une promenade quotidienne... Mais, pour les passants qui vous suivent, n'oubliez pas de ramasser les déjections de vos animaux domestiques ! Interdites sur les trottoirs, espaces verts et lieux publics.

*Amende à partir de 35 €.*



# STATIONNER en toute tranquillité

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, Argenteuil a lancé une réforme complète du stationnement pour répondre à plusieurs enjeux : faciliter l'accès des résidents, soutenir l'activité commerciale, lutter contre le stationnement gênant et améliorer la gestion des places disponibles.

Le renouvellement des horodateurs, l'introduction de nouveaux moyens de paiement et l'application de tarifs adaptés sont autant de mesures qui offrent des solutions pour tous les usagers.

## Les stationnements les moins chers d'Île-de-France

Les Argenteuillais bénéficient de tarifs de stationnement à très bas coûts : les moins chers de la région Île-de-France. Voici un aperçu en couleurs du stationnement et des tarifs pratiqués dans la commune.

- **Zone verte** : ces zones se prêtent à un stationnement d'une durée limitée de 10h, du lundi au samedi de 9h à 19h, selon une grille tarifaire.
- **Zone rouge** : situées dans les zones commerçantes, elles sont destinées à des arrêts courts avec un tarif de 3 € pour 2h.

*Attention : le non respect des règles de stationnement est sanctionné d'un forfait post-stationnement (FPS) de 35 €, quelle que soit la zone.*

## Les abonnements au stationnement : une solution en plein essor !

L'offre est particulièrement plébiscitée par les habitants, qui bénéficient de tarifs attractifs (à partir de 12 € mensuels). Les professionnels peuvent également profiter de tarifs dédiés (45 € mensuels). En tout, ce sont 4 979 abonnements actifs qui contribuent à améliorer la gestion du stationnement dans la ville.

## Stationnement des personnes en situation de handicap

Les titulaires de la Carte Mobilité Inclusion (CMI) avec la mention " stationnement " bénéficient d'un stationnement gratuit et sans limite de durée sur toutes les places publiques. Il convient pour cela de se faire enregistrer au préalable auprès de la police municipale puis d'afficher clairement cette carte à l'intérieur du véhicule pour éviter les confusions.

*Le stationnement abusif ou l'utilisation de places réservées sans carte entraîne une amende forfaitaire de 135 €, avec possibilité d'immobilisation du véhicule.*

## Règles du stationnement alterné

Lorsque le stationnement n'est pas marqué au sol, le stationnement sur la chaussée est autorisé :

- **du 1 au 15 de chaque mois** : stationnement côté numéros impairs
- **du 16 à la fin du mois** : stationnement côté numéros pairs

## Réglez votre stationnement via l'application Flowbird

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2024, le paiement par pièce dans les horodateurs d'Argenteuil n'est plus possible. À la place, la Ville facilite votre stationnement. Plus besoin de monnaie ni de carte bancaire en mains, tout se fait à distance.

## FLOWBIRD, COMMENT ÇA MARCHE ?



# À RETENIR

## Formulaire d'inscription à télécharger

- [Argenteuil.fr](http://Argenteuil.fr) ; accompagné de votre justificatif de domicile, le renvoyer à [accueil.police-municipale@ville-argenteuil.fr](mailto:accueil.police-municipale@ville-argenteuil.fr) ou le déposer rempli, quelques jours avant le départ, à l'Espace municipal de sécurité : 2 ter rue Paul-Vaillant-Couturier, 01 34 23 48 50 ; accueil : lundi-vendredi, 8h30-12h ; 13h30-17h30 ; samedi, 8h30-12h.

## La police municipale à votre écoute

Pour toutes vos questions ou remarques relatives à la sécurité ou à la tranquillité publique, vous pouvez désormais échanger avec la police municipale sur rendez-vous. Problèmes d'incivilités, nuisances de voisinage, de stationnement..., ces permanences permettent d'écouter, d'orienter et parfois de résoudre immédiatement certaines doléances.

Les rencontres se déroulent selon votre choix dans les locaux de votre Maison de quartier, de la police municipale ou en visioconférence.

**Il suffit de prendre rendez-vous au 01 34 23 48 50 de 9h à 17h du lundi au vendredi ou à [accueil.police-municipale@ville-argenteuil.fr](mailto:accueil.police-municipale@ville-argenteuil.fr)**

## Thelma, l'application du cadre de vie

Téléchargeable gratuitement, l'application **Thelma** (anciennement TellMyCity) est disponible depuis un smartphone, une tablette ou un ordinateur, sur App Store ou Play Store. Vous pouvez y signaler incidents, anomalies et remarques qui concernent l'espace public : panne d'éclairage, dépôt sauvage, voiture ventouse, nid de poule... L'application permet d'alerter précisément les services municipaux, qui s'organisent pour des interventions ciblées.

Depuis sa prise en main par les Argenteuillais, en 2016, cette collaboration entre habitants et Ville a permis de repérer et de résoudre rapidement les alertes (environ 1 600 chaque mois). Outil de vigilance collective, l'application contribue à l'amélioration du cadre de vie.



## VOUS VOUS ABSENTEZ DE VOTRE DOMICILE CET ÉTÉ ?

Pensez au dispositif OTV (Opération tranquillité vacances), qui permet à la police municipale d'exercer une surveillance de votre habitation. Sur simple inscription dès la mi-juin, le dispositif est proposé gratuitement, à partir de 4 jours d'absence, pour les mois de juillet et août. En cas de retour anticipé, pensez à alerter la Police municipale.

### QUELQUES CONSEILS PRATIQUES, AVANT VOTRE DÉPART



### NUMÉROS UTILES

- Police nationale : 17, 112 ou 114 (envoi d'un sms)
- Police municipale : 01 34 23 48 50
- Ville d'Argenteuil : 01 34 23 41 00
- Centre communal d'action sociale (Ccas), guichet Solidarités : 01 34 24 44 97
- Centre d'incendie et de secours (pompiers) : 18
- Samu : 15
- Sécurité dans les transports en commun : 31 17 ou 31 177
- Maison des femmes : 01 34 23 56 20
- Ligne d'écoute nationale pour les victimes de violences conjugales : 39 19
- Enfance en danger : 119 ou 116 111
- Prévention du suicide : 31 14
- Non au harcèlement : 30 20
- Maison de justice et du droit (Argenteuil) : 01 34 34 62 30

# HORS SÉRIE

CV24  
ISSUE 15

**POLICE  
MUNICIPALE**

argenteuil.fr  
01 34 23 41 00

